



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PALAISEAU
3 RUE EMILE ZOLA
91874 PALAISEAU CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 16 25 755 053 377
Déclarant 2 (C) : 16 00 547 412 366
Référence de l'avis : 23 91 0157369 27
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

32 AV DES PIERROTS

91400 ORSAY

Numéro FIP : 910 24 25 2809458789 4 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 06/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 91121

THOMAS SAMIA
OU THOMAS ALEXANDRE
32 AV DES PIERROTS
91400 ORSAY

Somme qu'il vous reste à payer

15,00 €

Cette somme sera prélevée le 25 septembre 2023.

Compte qui sera débité : FR52 3000 2076 490X XXXX XXX5 W72
Identifiant de la banque : CRLYFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021F25G5E053918PAS2A23

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2023.

Revenu fiscal de référence : 58 304
Nombre de parts : 2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP PALAISEAU
SAID 1ER SECTEUR
3 RUE EMILE ZOLA

91874 PALAISEAU CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : OUARET

Déclarant 2 - Nom de naissance : THOMAS

situation du foyer

cas particulier

enfants majeurs
célibataires

enfants mariés

personnes recueillies
handicapées

M

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

NOMBRE
DE
PARTSenfants mineurs ou
handicapésdont enfants
handicapésenfants mineurs ou
handicapésdont enfants
handicapés

1

2,50

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	28589	33744	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0		
Total des salaires et assimilés ²	28589	33744	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2859	- 3374	
Salaires, pensions, rentes nets.....	25730	30370	56100

Revenu brut global..... **56100**

Revenu imposable..... **56100**

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴ 3207

Impôt total avant crédits d'impôt..... **3207**

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré	Montant retenu	
Frais de garde des jeunes enfants.....	793	793	
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 397

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net..... 2810

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :	2810
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :	- 3099
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 304

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :..... **15**

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER **15**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵..... **58304**

Revenus exonérés

	Déclarés	Déclar. 1
Heures supplémentaires et jours RTT.....		2449
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	2204

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
Plafond total de 2021.....	16253	16253	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	4052	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394	= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 5,01%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.